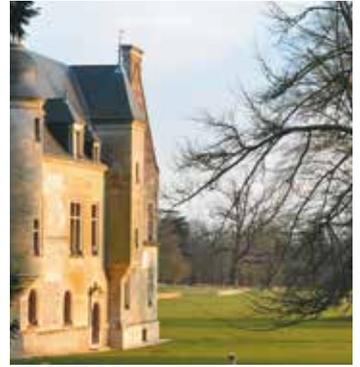
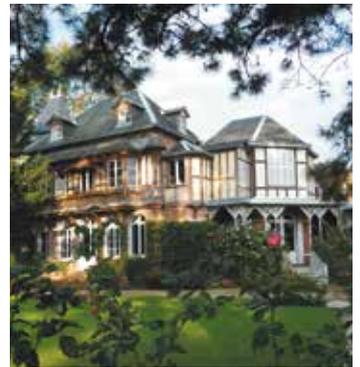
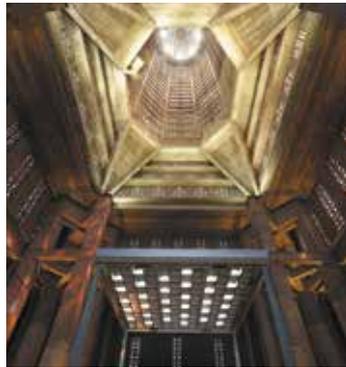


VERS UN LABEL
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE
CANDIDATURE 2018



Le Havre Pointe de Caux Estuaire

Le projet du Pays d'art et d'histoire



Préambule

Connaître, reconnaître et mettre en valeur le patrimoine de la pointe de Caux

Le Havre et son agglomération constituent le cœur de l'estuaire de la Seine, fleuron touristique national, qui bénéficie d'une position centrale au sein de la Normandie unifiée. Première place portuaire française pour le commerce international, ce territoire ouvre le corridor de la vallée de Seine, articulant un monde globalisé avec Paris et l'Île de France.

La ville centre est la figure de proue urbaine et portuaire de cet étonnant territoire, qui offre nombre de sites exceptionnels, patrimoines historiques, naturels, maritimes et industriels – les falaises de craies de la côte d'Albâtre, les manoirs et châteaux à l'intérieur des terres, les somptueuses villas balnéaires, la Seine et son embouchure où se joue un incessant ballet de bateaux tout le long de ses rives –, ainsi qu'un patrimoine immatériel unique, celui de l'Impressionnisme.

Depuis 2001 et l'obtention du label Ville d'art et d'histoire, la Ville du Havre a su engager une véritable transformation d'image auprès de ses habitants et également auprès des visiteurs, chaque année plus nombreux, comme en a largement attesté la fréquentation des festivités du 500^e anniversaire de la fondation de la ville en 2017.

Le label a été le soutien concret d'une vision portée depuis les années 90 par des experts, dont l'architecte Joseph Abram a été l'un des acteurs majeurs. Ce dernier a su appréhender, défendre et valoriser l'œuvre architecturale d'Auguste Perret et de son atelier, pourtant encore récemment décriée par des havrais marqués par les violentes destructions de la ville en 1944.

La politique patrimoniale havraise s'est donc principalement structurée sur le secteur reconstruit par Auguste Perret. Aujourd'hui, ce patrimoine exceptionnel, porté aux nues avec son inscription par l'UNESCO en 2005 sur la prestigieuse liste des biens du patrimoine mondial, mérite d'être considéré au regard de son territoire élargi : comme un élément déterminant de son identité et de son attractivité, mais aussi comme vecteur d'une cohésion territoriale à l'échelle d'une entité géographique et historique porteuse de sens.

En toute logique, les élus des trois intercommunalités (Communauté de l'agglomération havraise, Communauté de communes de Caux Estuaire, Communauté de communes du canton de Criquetot-L'Esneval) en accord avec ceux de la Ville du Havre, ont souhaité s'engager dans un projet d'extension du label en Pays d'art et d'histoire, afin de poursuivre ce travail de reconnaissance, de valorisation patrimoniale et « faire territoire ».

La transformation du périmètre du label constituera une opportunité majeure pour la valorisation de l'identité de la pointe de Caux Estuaire, et un véritable support d'appropriation et d'attractivité économique, scientifique et touristique.

Il existe un véritable sens, dans l'espace et l'histoire de ce territoire, que les habitants perçoivent encore difficilement. C'est afin d'en élargir la perception, d'encourager le processus de questionnement identitaire et culturel, et de mettre en lumière un patrimoine qui demeure à l'ombre des consciences, qu'un Pays d'art et d'histoire pour le territoire « Le Havre Pointe de Caux Estuaire » à toutes les raisons d'être et de devenir.

LE PÉRIMÈTRE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



Le projet du Pays d'art et d'histoire

Préambule

P.06 SYNTHÈSE PARTIE 1

**Un territoire forgé
par la mer et le fleuve**

P.08 SYNTHÈSE PARTIE 2

**Une offre culturelle qui
touche un large public**

P.10 SYNTHÈSE PARTIE 3

**Une mise en valeur
croissante des atouts
du territoire**

Sommaire

P.14

**Le projet du Pays d'art
et d'histoire**

P.16

**1 / Le périmètre et la
construction du projet**

P.16

1.1 Le périmètre

P.17

1.2 Un dossier construit avec tous les acteurs

P.18

2 / Le projet patrimonial

P.18

2.1 Cinq enjeux pour faire territoire

- 2.1.1 Permettre aux habitants et aux acteurs locaux de s'approprier et d'enrichir l'histoire de leur territoire
 - 2.1.2 Diversifier et élargir les publics
 - 2.1.3 Construire une cohésion territoriale et renforcer l'attractivité
 - 2.1.4 Promouvoir et préserver la qualité architecturale, paysagère et environnementale
 - 2.1.5 Rendre lisible la richesse patrimoniale des communes du futur Pays d'art et d'histoire et sa valorisation
-

P.22

2.2 Le plan d'actions du Pays d'art et d'histoire

- 2.2.1 Développer et promouvoir la connaissance des patrimoines
 - 2.2.2 Favoriser la conservation du patrimoine et du paysage
 - 2.2.3 Valoriser l'architecture, le patrimoine et les paysages
 - 2.2.4 Développer une politique de sensibilisation des publics
-

P.34

2.3 Le positionnement thématique du projet patrimonial

- AXE 1: L'eau, source d'inspiration et de développement
- AXE 2: Le territoire en mouvement
- AXE 3: La société, évolution des modes d'habiter et d'exister

P.36

3 / Les moyens au service du projet

P.36

3.1 Le rôle du service d'animation de l'architecture et du patrimoine

P.37

3.2 Les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du projet à l'échelle des 54 communes

P.39

4 / Les partenaires du projet

P.40

5 / Le projet de CIAP

P.46

6 / Le financement du projet

Un territoire forgé par la mer et le fleuve

L'identité du Pays Le Havre Pointe de Caux Estuaire est indissociable des éléments maritime et fluvial: la mer et la Seine sont les artisans de la physionomie de la Pointe de Caux, de ses paysages marqués par la grandeur des falaises et des plateaux, et par conséquent des activités humaines qui s'y sont développées plusieurs siècles avant notre ère

D'abord agricole, l'histoire de l'implantation au nord de l'estuaire de la Seine est aussi liée au caractère stratégique du fleuve « le plus navigable de France », de l'accès qu'il a offert aux envahisseurs et du rôle que son embouchure joue pour la défense de son arrière-pays. C'est par ce territoire que sont arrivés les « hommes du nord » qui ont donné son nom à la Normandie. Soumise aux invasions, conquêtes et destructions de ses villes et abbayes, la Pointe de Caux (comme le reste de l'axe séquanien) est devenu un enjeu stratégique de domination de la Normandie. L'entrée au XIII^e siècle de la Normandie dans le royaume français accentue la place stratégique de l'estuaire de la Seine. L'envasement progressif de ses ports historiques – Harfleur, Leure – conduit le roi François 1^{er} à décider de l'aménagement d'un port qui garantira à Paris un nouveau débouché sur la Seine et abritera sa flotte de commerce et militaire. Le Havre est fondée en 1517.

Dès lors, le développement du Havre comme port royal puis de sa ville contribuent à l'économie de la Pointe de Caux. Lorsqu'il perd au XVIII^e siècle sa vocation militaire au profit du négoce, le port connaît alors un essor qui se traduit par un afflux de population et l'émergence d'une « banlieue ». L'expansion s'amplifie au siècle suivant, conduisant à la naissance d'une véritable agglomération et au développement d'un tissu industriel privilégié par le débouché qu'offre le port, ce dont les populations rurales profitent.

Les guerres du XX^e siècle pèsent lourdement sur Le Havre et la Pointe de Caux, notamment le second conflit mondial : transformée en forteresse allemande, Le Havre subit une destruction de son outil portuaire et de son centre-ville (150 hectares rasés, 5 000 tués, 80 000 sans-abris) : cause d'un traumatisme durable des consciences, cet événement déclenche aussi la reconstruction ambitieuse qui donne son identité moderne à la ville. Le Havre renaît ainsi que son activité portuaire tournée vers les échanges internationaux tandis qu'une

nouvelle industrialisation remodèle l'estuaire (zone industrialo-portuaire) et que les axes de communication se développent (électrification ferroviaire, Pont de Tancarville puis Pont de Normandie).

Aujourd'hui, si un peu plus de six habitants sur dix vivent au Havre, près des deux tiers du périmètre concerné par le Pays d'art et d'histoire restent néanmoins occupés par des surfaces agricoles ou des espaces naturels protégés exceptionnels dont une partie côtoie les activités industrielles et portuaires. Telle une pointe de flèche tournée vers la mer, le territoire du Pays Le Havre Pointe de Caux Estuaire présente une très grande diversité de reliefs et milieux : la mer, la façade de falaises mortes ou vives, la plaine alluviale, le plateau et les espaces urbanisés.

L'activité urbaine du Havre est déterminante pour l'ensemble du bassin de vie de la Pointe de Caux. Cette puissance économique est aujourd'hui confortée par la création d'activités à forte valeur ajoutée et de services de haut niveau liés à la logistique et à la circulation des marchandises. Tempérée par un recul démographique persistant, cette évolution réclame une dynamique métropolitaine qui associe l'ensemble des communes du périmètre afin de poursuivre la valorisation des atouts du territoire, d'amplifier son attractivité en matière d'enseignement supérieur et d'élargir l'offre culturelle et touristique.

L'estuaire de la Seine et la Pointe de Caux restent en tant que tels des territoires méconnus du grand public, malgré la présence d'atouts touristiques indéniables et de l'attraction exercée par Etre-tat, une destination touristique de renommée mondiale. La proximité avec de grands pôles de population (dont la région parisienne) et la grande diversité de l'offre touristique (affaires, balnéaire et nautique, croisières, industriel) doivent se conjuguer dans la stratégie de développement touristique 2018-2022 appliquée aux trois inter-communalités qui composent le futur Pays d'art et d'histoire.



Une offre culturelle qui touche un large public

La diversité à la fois historique, patrimoniale, démographique et structurelle de l'espace Le Havre – Pointe de Caux-Estuaire se traduit par la mise en place de politiques culturelles variées sur son territoire

En tant que ville centre, Le Havre bénéficie de la présence d'équipements de premier ordre : MuMa, musée d'art moderne qui hébergea la première Maison de la Culture fondée par André Malraux ; Le Volcan – Scène nationale, l'une des plus importantes de France ; bibliothèque Oscar Niemeyer ; Conservatoire Arthur Honegger ; CEM – Centre d'Expression Musicale dédié aux musiques actuelles ; Tetris, pôle de création et de diffusion des musiques actuelles et du spectacle vivant... Ces dernières années, l'ensemble des équipements culturels de la Ville du Havre ont déployé des services de médiation chargés de promouvoir des actions à destination des nouveaux publics comme de ceux éloignés de ces structures. Ces atouts forment le socle d'une politique culturelle ambitieuse qui bénéficie à l'ensemble des habitants de l'agglomération. Lecture et musique font notamment l'objet de politiques publiques volontaristes. De nombreux projets sont par ailleurs portés par des associations actives en matière de création et de diffusion culturelle ou artistique, ainsi que de valorisation et de transmission, dans des domaines aussi variés que le patrimoine, l'histoire, l'environnement, l'interprétation du territoire.

Les communes voisines jouent avec succès la carte de la complémentarité à l'offre de la ville centre. Portée par des équipements de très bon niveau, leurs politiques culturelles se traduisent par la mise en place de saisons principalement orientées autour de la diffusion du spectacle vivant (musique, théâtre, danse, arts de la rue et du cirque...).

Sur l'ensemble du territoire, la densité de structures professionnelles et associatives ainsi que la présence de nombreux équipements culturels, patrimoniaux comme d'infrastructures d'apprentissage, de création et de diffusion contribuent à la production d'une offre événementielle remarquable : festivals dédiés aux musiques les plus variées (jazz, médiévale, du monde, actuelles, classique...), à la lecture sous toutes ses formes, aux arts cinématographiques, à l'architecture, à la danse, à la photographie, aux arts populaires ou encore sur des modes interdisciplinaires (arts graphiques, musiques nouvelles et expérimentales, art contemporain, création musicale locale). Au Havre, cette production s'inscrit dans une tradition d'événements culturels et festifs engagée depuis la fin des années 60 et qui a connu une mise en lumière exceptionnelle en 2017, à l'occasion de la célébration du 500^e anniversaire de la ville et de son port : deux millions de personnes ont participé à Un Été au Havre de fin mai à début octobre 2017. Ce succès populaire et médiatique, source de retombées économiques importantes, a conduit à la décision de pérenniser l'événement estival, ce qui renforce l'impact de l'offre destinée aux visiteurs et touristes du territoire Le Havre Pointe de Caux Estuaire.



Une mise en valeur croissante des atouts du territoire

Politiques menées dans le domaine de l'architecture, des arts plastiques, des patrimoines, de l'urbanisme et du paysage

Plusieurs degrés de prise en compte des richesses patrimoniales, matérielles et immatérielles du territoire s'appliquent en matière de politiques de valorisation, compte-tenu notamment de la diversité des moyens mis en œuvre par les communes ou collectivités concernés.

En tant que ville centre, Le Havre mène une série de politiques diversifiées dont la montée en puissance remonte à la labellisation Ville d'art et d'histoire obtenue en 2001. La recherche, le collectage, la valorisation, l'abord de thématiques très diverses et le développement de partenariats forment un aboutissement dont l'inscription du centre-ville reconstruit sur la liste du patrimoine UNESCO en juillet 2005 constitue à la fois un point d'orgue et un accélérateur. Le résultat au Havre est aujourd'hui une offre lisible et riche, corollaire d'une conscience accrue de l'intérêt du patrimoine au sens large, tant auprès des habitants que de visiteurs et touristes toujours plus nombreux. Des moyens conséquents sont mis en œuvre en matière de personnel (conservation, médiation) et d'infrastructures, d'actions, de partenariats et de supports pour s'adapter aux différents publics et en élargir l'assiette : individuel (local, national, international), scolaire, expert. À ce stade, il est légitime d'envisager sereinement un élargissement du périmètre patrimonial à considérer, notamment dans le contexte de compétition entre territoires au niveau national et international.

L'abondance des richesses patrimoniales du territoire concerné par le label Pays d'art et d'histoire justifie une approche concertée et approfondie. On parle ici de patrimoine archéologique et médiéval dont il subsiste des traces et des témoins plus ou moins valorisés, de l'importance du patrimoine religieux (du VII^{ème} siècle à nos jours), d'une identité rurale et agricole cultivée dès le I^{er} siècle de notre ère), d'un patrimoine lié aux activités maritimes et industrielles, de l'histoire militaire de l'estuaire

(qui a contribué très tôt à son aménagement stratégique et qui a modelé l'identité contemporaine du Havre), de l'incroyable diversité des habitats, modes de vie et édifices publics (témoins de la construction historique et sociologique du territoire), des aménagements de l'espace qui ont nourri son attractivité économique et touristique, des constructions récentes et contemporaines qui condensent un très grand nombre de courants architecturaux des XXI^{ème} et XXII^{ème} siècles, de collections exemplaires voire exceptionnelles en matière de peinture (notamment le MuMa, deuxième collection impressionniste de France après Orsay), d'arts plastiques, de photographie, d'arts religieux, d'archéologie-paléontologie-géologie, de patrimoine maritime et portuaire ou encore d'archives et manuscrits historiques, d'objets mobiliers et de décors, ou enfin du patrimoine immatériel (comme les techniques liées à la navigation, aux chemins de fer, à l'aviation, les coutumes et traditions, l'inspiration des artistes et écrivains, le caractère pionnier en matière de jazz et de rock au niveau national).

Ces richesses donnent lieu à un grand nombre d'actions publiques, associatives ou privées en matière d'inventaire, de fouilles, de restauration / réhabilitation et bien sûr de valorisation à travers l'ensemble du territoire Le Havre Pointe de Caux Estuaire. Sur ce périmètre, 66 édifices sont protégés au titre des Monuments historiques, quatre villes ont une ZPPAUP/AVAP, les trois entités du territoire sont concernées par la même Directive Territoriale d'Aménagement, deux d'entre elles se sont dotées de Schémas de Cohérence Territoriale (ScoT) et les communes ont adapté leur PLU (Plan Local d'Urbanisme) – ou sont en démarche – en faveur de la préservation et de la valorisation des patrimoines bâtis et naturels. Notons aussi que les acteurs du territoire partagent les mêmes défis du futur et s'engagent dans des dynamiques de ►



projets : autour du développement de la vallée de la Seine et de son rôle de débouché maritime pour Paris (Le Havre et son port en étant la figure de proue), autour de l'enjeu de la transition et de la rénovation énergétiques ou autour de l'amélioration du cadre de vie.

Les patrimoines naturels et paysagers, à bien des égards emblématiques de la pointe de Caux (falaises, plateau, estuaire), s'expriment dans les contours mêmes d'un territoire entre terre et mer ainsi que dans les aménagements apportés par la main de l'homme (parcs et forêts, jardins). Le caractère remarquable d'espèces vivantes et d'habitats naturels justifie la protection de certains

sites ou la réalisation d'inventaires concernés par des mesures diverses. Là encore, des actions de valorisation sont à l'œuvre.

Enfin, les arts plastiques servent aussi d'éléments de valorisation des patrimoines du futur territoire Pays d'art et d'histoire : manifestations et œuvres d'art dans le cadre d'Un Été au Havre (2017 et désormais pour les années suivantes), résidence d'artistes et installations d'œuvres dans le parc du château de Gromesnil ou encore des opérations récentes comme les Biennales d'art contemporain au Havre ou les Fauteuils en Seine entreprise par Caux Estuaire avec Caux Seine Agglo.

CANDIDATURE 2018

Le projet du Pays d'art et d'histoire



Un projet de Pays d'art et d'histoire qui fait de l'accompagnement des publics sa priorité

De l'estuaire à la mer, le périmètre de construction concerne les trois intercommunalités qui composent le futur Pays d'art et d'histoire. Cette démarche s'appuie sur une métropole dont le potentiel architectural est aujourd'hui pleinement assumé et sur la volonté de nombreuses communes de faire rayonner leur patrimoine à une échelle plus large que leur propre territoire. Elle s'inscrit également dans la pleine capitalisation par Le Havre de son label Ville d'art et d'histoire et sur les grands jalons de valorisation de son centre-ville reconstruit. La phase préparatoire du projet (2016-2017) a amplifié la prise de conscience collective des richesses du territoire et de ce qui relie les communes tant géographiquement qu'historiquement.

La « mise en tourisme » du territoire sera favorisée par une convergence de l'ensemble des EPCI et des communes vers un projet partagé de valorisation patrimoniale dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire.

Le projet patrimonial fait émerger cinq principaux enjeux pour faire territoire :

- l'appropriation et l'enrichissement par les habitants et acteurs locaux de l'histoire de leur territoire ;
- la diversification et l'élargissement des publics ;
- la construction d'une cohésion territoriale et le renforcement de l'attractivité ;
- la promotion et la préservation de la qualité architecturale, paysagère et environnementale ;
- la lisibilité et la valorisation de la richesse patrimoniale des 54 communes du projet.

De ces enjeux découle un plan d'actions en quatre grands objectifs :

- développer et promouvoir la connaissance des patrimoines bâti, naturel, immatériel et mobilier y compris en engageant une politique d'étude permanente du territoire et en améliorant l'accès et la diffusion des données ;
- favoriser la conservation du patrimoine et du paysage par des actions de sensibilisation, de préservation, de sauvegarde, de restauration (y compris via le mécénat ou les partenariats) ;
- valoriser l'architecture, le patrimoine et le paysage par le développement de synergies entre les acteurs du territoire et la mise en place d'outils de compréhension (numériques, par exemple) ;
- développer une politique de sensibilisation des publics, qu'il s'agisse des habitants, du jeune public ou du public touristique, par la mise en œuvre d'offres adaptées.

Fils rouges du projet de Pays d'art et d'histoire, le puissant lien à l'eau et l'attachement fort des habitants à la terre qui les fait vivre serviront de base à la dynamique de réappropriation du territoire, le positionnement du projet patrimonial s'articulant alors autour de trois thèmes :

- l'eau comme source d'inspiration et de développement ;
- le territoire en mouvement ;
- la société et l'évolution des modes d'habiter et d'exister.



1 / Le périmètre et la construction du futur Pays d'art et d'histoire

1.1 Périmètre

Périmètre géographique

De l'estuaire à la mer, le territoire du futur Pays d'art et d'histoire possède de riches atouts patrimoniaux tant pour ses aspects paysagers que bâtis. Certains reliefs, rendent parfois le territoire peu perméable à la découverte, parfois impraticable pour les non-initiés. Le périmètre correspond également à celui du bassin de vie, et concentre l'ensemble des fonctions qui lui sont liées (habitat, emploi, équipements...).

Périmètre administratif

En s'appuyant sur une métropole qui assume aujourd'hui pleinement son potentiel architectural, le label va désormais s'étendre sur cinquante quatre communes regroupées en trois intercommunalités : Communauté de l'agglomération havraise, Communauté de communes de Saint-Romain-de-Colbosc et du Canton de Criquetôt-l'Esneval. Ces trois entités juridiques, à la densité de population et aux gestions de politique culturelle variées, se sont entendues pour construire un projet de territoire commun en vue de sa mise en valeur patrimoniale.



Carte du périmètre dans la zone estuarienne

Construction du projet

La volonté de certaines communes de l'agglomération havraise de faire rayonner leur patrimoine, notamment ancien, à une échelle plus large que celle de leur propre territoire a été l'élément déclencheur du projet d'extension du label Ville d'art et d'histoire en Pays d'art et d'histoire.

Les trois intercommunalités formant la pointe de Caux se sont impliquées dans ce projet de poli-

tique patrimoniale, dont la diversité et la complémentarité des composantes décuplent l'intérêt. La ville du Havre ayant pleinement capitalisé sur son label attribué en 2001 et franchi de grandes étapes dans la démarche de valorisation de son centre-reconstruit, ce changement d'échelle s'inscrit dans une continuité d'actions, de temps et de territoire.

1.2 Un dossier construit avec tous les acteurs

L'élaboration du dossier a été confiée à l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine qui s'est régulièrement entretenue avec des techniciens de la culture et du tourisme afin de rassembler le plus d'éléments possibles concernant les éléments patrimoniaux présents sur le territoire du Pays d'art et d'histoire, et les politiques culturelles menées par les différents acteurs.

En menant des entretiens individuels directement avec les communes, il a été possible de réunir des informations sur le patrimoine qui n'étaient pas

toujours connues ou référencées tout en anticipant les opportunités pour le futur label en les confrontant aux attentes et aux besoins de chacun.

A cette occasion les communes rencontrées ont pu évoquer le potentiel singulier de leur territoire mais aussi amorcer la construction d'une vision patrimoniale élargie. Cette vision, consolidée lors des comités technique et de pilotage, a permis aux partenaires de prendre collectivement conscience des richesses du territoire et de l'intérêt de les faire dialoguer afin d'en dégager un projet partagé.



2 / Le projet patrimonial

2.1 Cinq enjeux pour faire territoire

La réflexion amorcée depuis 2015 ainsi que les rencontres des communes et des intercommunalités du futur périmètre Pays d'art et d'histoire ont permis de mettre en exergue l'intérêt de ce projet, pour la mise en valeur de ce qui les relie géographiquement et historiquement, et pour la cohésion territoriale qu'il invite à engager.

Recenser, transmettre, faire connaître, interpréter, valoriser sont les piliers pour « Faire territoire », pour rappeler ce qui est commun aux habitants de la

Pointe de Caux et pour constituer un fil conducteur de son identité.

L'expérience de la Ville du Havre, après quinze années de gestion du label, conjuguée aux dimensionnements et problématiques spécifiques du futur périmètre du Pays d'art et d'histoire, fait émerger des besoins, déclinés en 5 enjeux prioritaires.

2.1.1 Permettre aux habitants et aux acteurs locaux de s'approprier et d'enrichir l'histoire de leur territoire

Les communes de la CODAH, de Caux Estuaire et de la Communauté de Communes du Canton de Criquetot-L'Esneval présentent de nombreux atouts patrimoniaux de toutes natures. Ces richesses sont peu connues de la plupart

des habitants, car souvent peu exploitées, et ce pour de multiples raisons : moyens dédiés à la connaissance et à la valorisation, intérêt patrimonial, thématiques historiques et patrimoniales non ou ponctuellement traitées (passé maritime de la

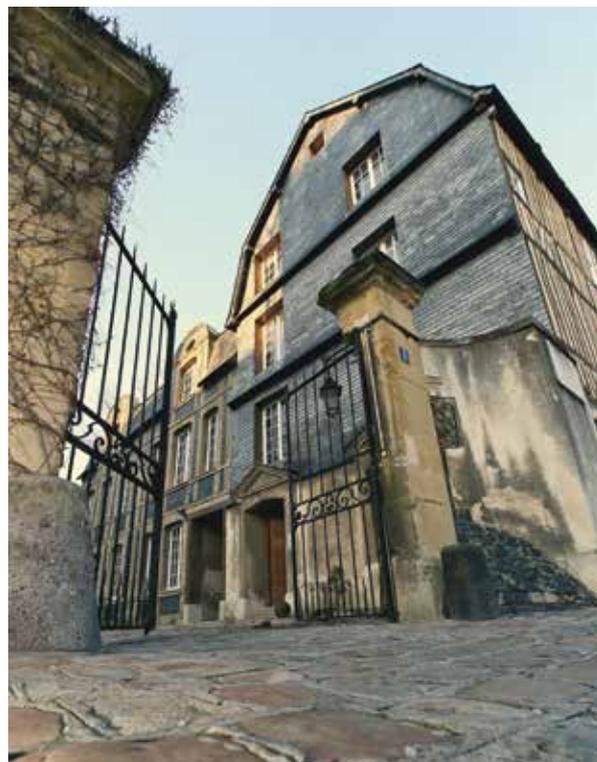




Lézarde, commerce triangulaire, vécu des havrais durant l'occupation...), priorisation de certaines thématiques (patrimoine mondial, balnéaire, impressionnisme...).

Les multiples facettes de ce nouveau périmètre et des communes qui le composent, les conjugaisons et hybridations entre urbain/ rural, patrimoine historique/ patrimoine moderne, paysages industriels/ paysages naturels... engagent à poursuivre avec les habitants de la Pointe de Caux l'aventure patrimoniale initiée par certaines communes. Comprendre l'histoire et l'évolution de son territoire permet de se construire des outils, pour donner du sens au lieu où l'on vit, faire évoluer le regard que l'on porte sur lui, et le faire apprécier à ses proches et aux visiteurs.

Cet enjeu d'appropriation relatif à l'accès à la connaissance pourrait se traduire par exemple dans la promotion de la citoyenneté au travers d'actions participatives, la création d'outils d'inventaires et de connaissances des patrimoines, l'identification et la valorisation des richesses locales (construire une/des histoire(s) commune(s)...).



2.1.2 Diversifier et élargir les publics

La sociologie du public adulte qui fréquente les structures culturelles et patrimoniales est relativement peu diversifiée, notamment en termes de tranches d'âge et de catégories socioprofessionnelles.

Il s'agira, au travers des actions qui seront menées, de cibler les publics de proximité (les habitants des différentes communes du futur périmètre) et ceux ayant peu d'accès à la culture en général.

Le public jeune est nécessairement une cible prioritaire, pour laquelle des actions éducatives seront à élaborer avec les divers partenaires (Education Nationale, centres de loisirs, associations œuvrant dans le cadre de la politique de la ville...), avec pour objectif la construction de parcours éducatifs personnalisés et adaptés.

Cette volonté de diversification des publics trouvera une traduction concrète dans le développement d'actions de médiation renouvelées et innovantes (dispositifs d'insertion pour la médiation culturelle, chantiers de rénovation des patrimoines, chantiers d'écoles...), axées sur les publics cibles notamment les familles, jeunes publics défavorisés.

Cette offre pourra être complétée par la création

d'outils en autonomie : supports pédagogiques pour des parcours dont des outils numériques (site web, applications mobiles pour des parcours, espaces d'interprétation...).



2.1.3 Construire une cohésion territoriale et renforcer l'attractivité :

La compétition entre territoires au niveau national et international s'est fortement accrue ces dernières décennies.

Les politiques culturelles, patrimoniales et touristiques en sont bien souvent les supports. En dehors d'Étretat, commune de renommée internationale, le territoire jusqu'au tout début de ce siècle était peu prisé des touristes. L'obtention des labels Ville d'art d'histoire en 2001 et l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial par l'UNESCO en 2005 du centre reconstruit par Auguste Perret a suscité la venue de nombreux visiteurs et a fait évoluer l'image de la ville à l'extérieur mais aussi auprès de ses habitants. Le Havre s'est affirmé comme la porte d'entrée touristique de la pointe de Caux. La progression de cette « mise en tourisme » ne sera cependant efficiente que si l'ensemble des communes convergent vers un projet commun, notamment patrimonial, en proposant une animation concertée du territoire au travers d'une politique patrimoniale, événementielle et artistique.

La nécessité d'agir de concert pour un développement territorial commun est bien souvent soumise à de nombreuses contraintes : clivage urbain/rural, dotations financières des communes, poids de la ville-centre, attractivité différenciée entre cœur métropolitain et communes plus rurales...

L'enjeu est bien, ici, d'animer de façon concertée l'ensemble des communes, en s'appuyant sur des outils « ad hoc », en développant des complémentarités thématiques valorisant l'ensemble des patrimoines et en associant les habitants dans la valorisation et la promotion des patrimoines de toutes natures. Cela pourrait se concrétiser par la mise en place de parcours de découverte des territoires pour les habitants, de formules d'hébergement atypiques et thématiques, d'outils communs (signalétiques, micro-aménagements) marquant l'appartenance à un projet partagé.

2.1.4 Promouvoir et préserver la qualité architecturale, paysagère et environnementale

Le cadre et la qualité de vie (dont les patrimoines historiques, architecturaux, naturels et paysagers) sont des arguments de plus en plus présents dans le choix d'un lieu de résidence.

Le monde contemporain, basé sur l'accélération du temps et des flux, a dissocié ces dernières décennies les espaces de vie, d'habitat et de travail. Les territoires du quotidien vécus et traversés par les résidents sont de plus en plus vastes, soumettant par là-même les communes à une pression foncière de plus en plus forte. Le mitage des terres agricoles, la gestion des équilibres urbain/nature,

la mise en péril des patrimoines « ordinaires » faute de moyens pour leur restauration en sont quelques-unes des conséquences.

Ce projet patrimonial sera une invitation pour les collectivités à poser un regard neuf et exigeant sur leurs politiques d'aménagement, de conservation et de préservation de leur patrimoine (respect des paysages, de la qualité architecturale des constructions et des espaces publics, utilisation des friches...) et sur la place des habitants dans ces domaines.

2.1.5 Rendre lisible la richesse patrimoniale des communes du futur Pays d'art et d'histoire et sa valorisation

L'organisation actuelle de la valorisation des patrimoines sur les communes principales du futur périmètre du Pays d'art et d'histoire est gérée par de multiples acteurs (Ville d'art et d'histoire, UNESCO, offices du tourisme de l'agglomération havraise et d'Étretat, services et structures culturelles des communes et intercommunalités,

associations, structure porteuse de l'Opération Grand Site...). L'offre globale apparaît donc peu relayée et lisible. Les supports (plaquette, signalétique, programmation...), les formations pour les intervenants ne sont pas coordonnées et il n'existe pas d'expertise commune et partagée du territoire, notamment pour les guides-conférenciers.



Au-delà de cette problématique de la lisibilité de l'offre, c'est toute l'histoire de l'évolution historique et humaine de ce territoire qu'il est nécessaire de rendre compréhensible.

L'élargissement du périmètre sera l'occasion de mettre à plat les différentes approches et outils et de mieux les coordonner, en vue d'une meilleure lisibilité, compréhension, appropriation par tous les publics. Cela pourrait se traduire par la

mise en place de formations communes pour les guides-conférenciers et conseillers en séjour du Pays d'art et d'histoire et des offices de tourisme, la centralisation de l'accueil des demandes, une connaissance partagée des actions déjà existantes et leur coordination, l'élaboration de projets et d'événements transversaux sur les axes thématiques proposés dans ce dossier et bien sûr la mise en place d'outils communs.

2.2 Le plan d'actions du Pays d'art et d'histoire

Ces enjeux transversaux posent les bases du projet patrimonial et se déclineront dans le cadre d'un plan d'actions, orchestré par la future équipe dont l'animateur du patrimoine, selon quatre grands objectifs :

2.2.1 Développer et promouvoir la connaissance des patrimoines

Améliorer la connaissance de l'ensemble des patrimoines : bâti, naturel, immatériel et mobilier

Sur le futur périmètre du Pays d'art et d'histoire, l'état de la connaissance des patrimoines présente d'importantes disparités. Les inventaires précédemment réalisés par le Service Régional ne couvrent pas l'ensemble du périmètre et des thématiques patrimoniales.

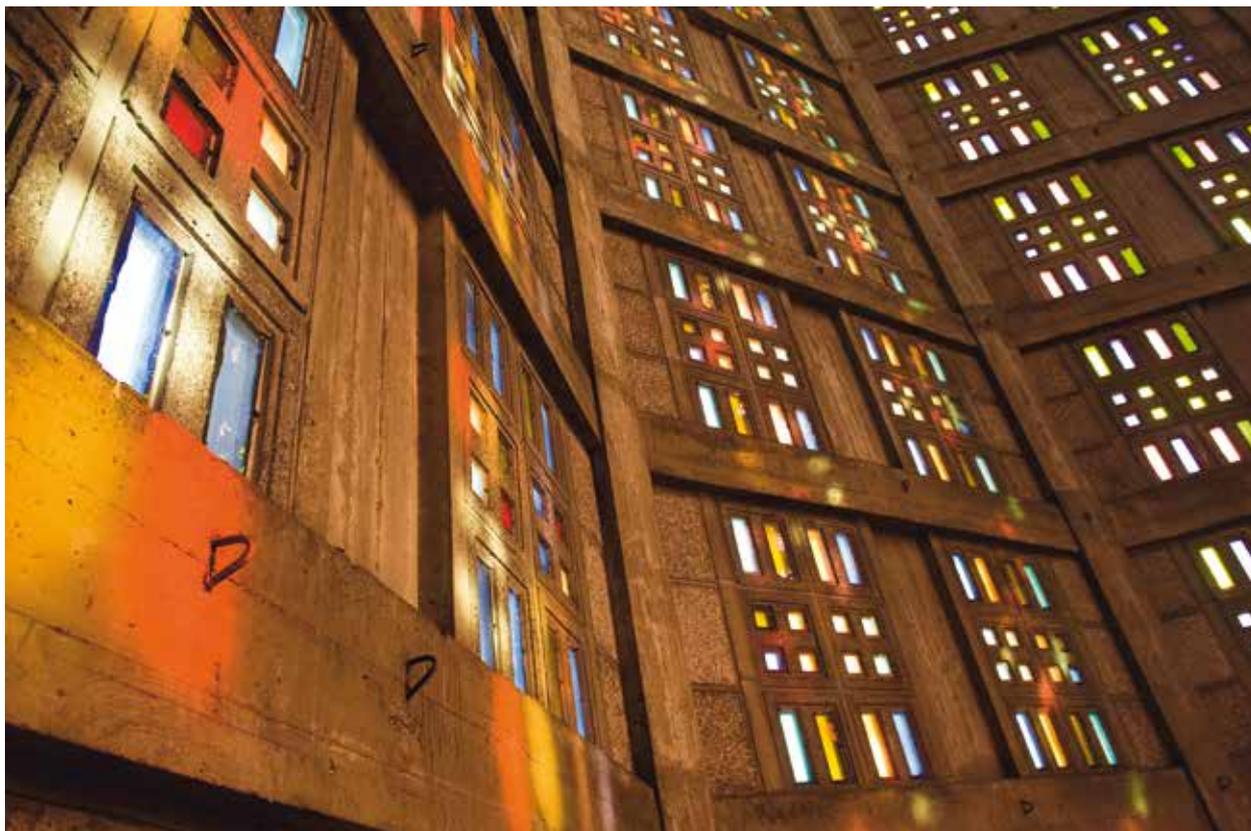
Dans le cadre de la préparation du dossier de candidature, un important travail de synthèse a été mené à partir de la base Mérimée, afin de construire une première base de données cartographique des patrimoines déjà identifiés. Des compléments ont également été apportés lors des rencontres avec certaines communes (CODAH

et l'intégralité des maires ou élus référents des communes de Caux Estuaire).

Ceci constitue une première approche qu'il sera nécessaire de compléter pour construire une vision globale sur l'ensemble du territoire. L'année de préfiguration du Pays d'art et d'histoire (2018) sera l'occasion de parachever en partie cette connaissance; le Service de l'Inventaire Régional sera par ailleurs sollicité dès 2019 pour mener une étude complémentaire des territoires non couverts et compléter la base de données. D'autres informations issues des documents réglementaires (PLU...) pourront y être agrégées (répertoire du patrimoine, alignements d'arbres et espaces naturels protégés...).

La compréhension d'un territoire s'enrichissant continuellement, le travail avec les communes





et les acteurs scientifiques et culturels du territoire permettra d'approfondir et de compléter la connaissance en matière de patrimoine immatériel, et de définir les priorités dans les actions de valorisation à mener.

Par ailleurs, les premières rencontres avec les communes ont permis d'identifier l'existence de collections privées ou publiques actuellement non inventoriées (objets archéologiques, archives, cartes postales, fonds documentaires divers...) qu'il serait nécessaire de mieux identifier et répertorier. Enfin, la contribution des habitants et des acteurs associatifs pourra se matérialiser au travers d'inventaires participatifs, en vue de construire une connaissance solide du patrimoine du territoire, partagée et appropriée le plus largement possible par le public.

Engager la mise en place d'une politique d'étude permanente du territoire

En s'appuyant sur les ressources scientifiques locales et nationales (l'Université Le Havre Normandie dont le laboratoire de recherche CRIHBB, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie et autres, le Centre Havrais de Recherche Historique, les Archives Municipales du Havre, les associations...) des travaux de recherche pourront

être menés afin de compléter la connaissance du territoire et construire des projets de restitution auprès du public.

Des journées d'études pourront également être organisées, en s'appuyant sur des compétences croisées (histoire, architecture, paysage, environnement...) et en fédérant les acteurs du territoire (associations, chercheurs, étudiants, guides-conférenciers...).

Améliorer l'accès et la diffusion des données collectées

Une plateforme de type site web sera mise en place, regroupant les éléments de connaissance pour leur restitution auprès des publics, elle constituerait un lieu de ressource et de valorisation patrimoniale reprenant notamment les contenus de la base de données du patrimoine bâti et des collections des différents musées ou structures de valorisation du territoire.

Cet outil permettrait d'accéder à des contenus spécifiques et adaptés selon le profil et les besoins des différents publics : chercheur, enseignant, étudiant, famille... Il proposerait également un renvoi vers les sites déjà existants sur le territoire (musées, archives, associations...), offrant ainsi une vision globale des ressources existantes.



S. AMERGONTOI
II. CLASSE
1938



2.2.2 Favoriser la conservation du patrimoine et du paysage

Soutenir, accompagner et conseiller dans la préservation des patrimoines bâtis, naturels et des paysages

En direction des communes, des offices de tourisme, comme des acteurs privés et des habitants, le futur service d'animation du patrimoine participera largement à la mise en place de politiques de sensibilisation à la préservation des patrimoines bâtis, naturels et des paysages.

Il sera associé à la constitution des dossiers de protection, pourra contribuer à l'élaboration des PLU dans leurs aspects patrimoniaux, et assurera la promotion et le partage d'expériences autour de chartes paysagères ou architecturales par exemple. En lien avec les services urbanisme et instructeurs des communes, l'Agence d'Urbanisme de la Région Havraise et le CAUE également, il pourra apporter son expertise patrimoniale dans le cadre des projets d'aménagement ou de reconversion majeur afin que la dimension historique, soit mieux prise en compte dans les futurs programmes immobiliers ou d'équipements.

Participer à la sauvegarde des patrimoines et des traditions

L'amélioration de la connaissance et la création d'outils partagés permettra de mieux identifier les besoins en matière de sauvegarde des patrimoines, matériels et immatériels.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration énergétique de l'habitat, la CODAH a mené un important travail avec le CAUE afin d'élaborer un relevé de toutes les typologies architecturales de l'habitat du territoire en vue de prescriptions architecturales et patrimoniales lors de certains travaux. Ce travail pourrait être étendu à l'échelle du Pays d'art et d'histoire, et donner lieu à la création de supports de sensibilisation et de communication.

En complément de la base de données du patrimoine bâti, la mise en place d'un observatoire du patrimoine fragile ou en péril permettra un suivi de son évolution et l'élaboration de propositions pour la mise en place de mesures de restauration ou de sauvegarde.



Proposer des démarches de restauration des patrimoines

Plusieurs dispositifs publics ont déjà été lancés sur le territoire afin d'accompagner financièrement les propriétaires privés dans le cadre de la restauration de leur patrimoine bâti (campagnes de ravalement et Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat au Havre, Programme Local de l'Habitat de la CODAH, soutien à la rénovation du patrimoine rural par Caux Estuaire...). Sans se substituer aux communes, il s'agira de compléter ces actions réglementaires et incitatives par la mise en place de projets impliquant davantage les habitants, individuellement et collectivement, en faisant appel par exemple à des dispositifs financiers (Fondation de France) ou de mécénat : organisation de chantiers participatifs et de chantiers d'insertion dans le cadre de travaux de restauration (construction de partenariats : associations et entreprises d'insertion, instituts de formation, Pôle Emploi..., utilisation de dispositifs type clause d'insertion...). Ces projets seront pensés en articulation avec les partenaires déjà impliqués sur ces questions et dont les compétences seront indispensables (actions de conseils portées par les services urbanisme et le CAUE, suivi des dossiers par l'architecte des bâtiments de France...).

2.2.3 Valoriser l'architecture, le patrimoine, et les paysages

Animer le territoire et ses acteurs

A l'échelle des 54 communes, le service d'animation du patrimoine tiendra un rôle indispensable de coordination des acteurs et des politiques publiques en matière de valorisation de l'architecture, du patrimoine et des paysages structurant l'identité du Pays d'art et d'histoire.

Si les communes demeurent pilotes de leurs politiques culturelles et continueront de porter des projets et des dispositifs en matière de valorisation (sites patrimoniaux, événementiels...), la mission Pays d'art et d'histoire organisera le partage et la connaissance des différentes actions menées pour l'ensemble des acteurs, et proposera :

À l'échelle du territoire :

- des projets permettant de donner une lisibilité et un rayonnement plus important à ces actions, comme le développement de synergies entre les

grands événements culturels locaux, régionaux, nationaux et européens (Journées Européennes du Patrimoine, mois de l'architecture contemporaine, journées de l'architecture...), la contribution au volet patrimonial du Schéma de Développement Touristique (politique touristique du label Pays d'art et d'histoire), la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour le label Pays d'art et d'histoire, en articulation avec les outils déjà mis en œuvre (sites web des intercommunalités et des offices de tourisme, sites des communes...)

Dans le cadre de partenariats plus spécifiques :

- le montage de projets transversaux entre communes ou structures culturelles (dispositifs de médiation, projets de recherches, événementiels...), l'association de la création artistique à la découverte des sites patrimoniaux (impliquer des artistes plasticiens, des paysagistes... dans le cadre de projets spécifiques).



Interpréter le territoire

L'étendue géographique du futur Pays d'art et d'histoire, la différence de dotation des communes en structures, personnels et budgets affectés à l'interprétation et à la valorisation des patrimoines, les compétences disparates des collectivités du territoire en matière de valorisation du patrimoine, la différence de nature des patrimoines présents (patrimoines naturels, matériels et immatériels) et/ou la disparition de certains d'entre eux, rendent nécessaire la mise en place d'outils spécifiques offrant une meilleure lisibilité et accessibilité à l'ensemble des richesses patrimoniales.

Le développement d'outils numériques sera l'un des axes majeurs de la politique de médiation et de communication du futur Pays d'art et d'histoire, afin d'assurer la promotion des richesses patrimoniales en les rendant plus visibles, de mettre à disposition la connaissance et permettre l'appréhension de l'évolution globale du territoire.

Le périmètre du Pays d'art et d'histoire est situé sur une zone géographique qui a subi de nombreuses transformations au fil des siècles en lien notamment avec le développement des activités humaines. Les outils numériques peuvent être de bons supports de médiation pour la compréhension de ces évolutions historiques et géomorphologiques, dont ils ne restent parfois que peu de

traces tangibles: outils de modélisation 3D, réalité augmentée, superposition de plans historiques... Ces outils viendraient enrichir la plateforme web dédiée permettant ainsi l'accès aux bases de données et renvoyant vers les sites web des structures existantes.

Au regard de l'échelle du futur Pays d'art et d'histoire, la mobilité est un impératif pour faciliter l'accès de tous les habitants des communes du Pays d'art et d'histoire aux richesses du territoire.

Afin d'accompagner notamment les petites communes rurales sous-dotées en moyens pour valoriser leurs patrimoines ou pour accéder aux richesses des communes voisines, il s'agira de proposer la circulation, via une structure mobile, de supports ou animations créés et développés spécifiquement par le service d'animation du patrimoine ou par d'autres structures du territoire (expositions temporaires, parcours pédagogiques...).

En complément, la mise en place d'une signalétique Pays d'art et d'histoire (proposée dans la charte graphique du label) pourrait être pertinente; en effet, au regard de l'étendue du territoire et du nombre important de sites à matérialiser, la création de mobiliers urbains permettant d'apporter de la visibilité et de l'information aux visiteurs et habitants sera étudiée, en adéquation avec les différents supports de médiation physiques et numériques.



2.2.4 Développer une politique de sensibilisation des publics

Initier le jeune public au patrimoine, à l'architecture et au paysage

Un territoire, labellisé Ville et Pays d'art et d'histoire, se doit d'avoir pour priorité la mise en place d'actions visant à la sensibilisation du jeune public au patrimoine et à l'identité de son territoire.



Un certain nombre de communes mène depuis plusieurs années des actions en faveur de ce public cible (en dehors de la Ville du Havre, Montivilliers, Harfleur, Gonfreville-l'Orcher ont un programme pédagogique dense). Caux Estuaire travaille depuis 2010 avec les écoles via le CLEAC (Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle) et propose un partenariat annuel dans le cadre du programme pédagogique en lien avec la Fête du Cirque. Le dispositif Orchestre à l'école a également été mis en place en 2016 avec les écoles primaires et le collège en partenariat avec l'Ecole de Musique. Le service d'animation du patrimoine construira une offre adaptée et diversifiée, reflétant la richesse et la complémentarité des thématiques représentatives du territoire, et s'appuyant sur son actualité et son évolution (notamment en matière d'urbanisme et de construction).

Une programmation d'activités (offre de visites, ateliers, animations, chantiers et inventaires participatifs...) adaptées au jeune public en temps scolaire et en temps de loisirs sera proposée: inscription dans les dispositifs et initiatives nationaux, formation d'enfants-guides, développement du dispositif des PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturelle) aux petites et moyennes communes du Pays d'art et d'histoire, échanges entre classes urbain/ rural, ateliers d'architecture et du patrimoine itinérants, création de nouvelles classes patrimoine...

La recherche de diversification et d'ouverture aux jeunes plus éloignés de la culture amènera le service à proposer et à construire des projets spécifiques avec les établissements et structures les plus concernées (cf. enjeu 2 du projet patrimonial): écoles en REP (Réseau Education Prioritaire), structures associatives ou équipements publics en géographie prioritaire, secteurs d'habitat social, territoires isolés géographiquement, minima sociaux, éloignement culturel...

Sensibiliser les habitants aux patrimoines, au cadre de vie et à ses évolutions

Dans la continuité des actions menées par la Ville du Havre dans le cadre de son label Ville d'art et d'histoire, le service d'animation du patrimoine aura pour mission la mise en œuvre d'un programme d'actions visant à la sensibilisation et à la connaissance des habitants dans les domaines du patrimoine, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie.

En parallèle de la programmation jeune public et des projets éducatifs, un programme de conférences thématiques, de visites guidées, d'ateliers, de projections, d'expositions sera proposé. L'adaptation à l'échelle du territoire sera l'une des priorités dans la construction de ce programme; en effet, il s'agira d'aller vers le public, en s'appuyant sur les équipements de proximité, les structures associatives et les habitants qui souhaiteront participer à l'accueil de certains événements.

Ce programme devra mettre en avant la diversité historique et géomorphologique du territoire et les complémentarités entre les différentes thématiques, tout en apportant une réelle exigence dans les contenus scientifiques et les apports de connaissance aux habitants.

Il s'agira également de mettre en relation le territoire d'hier et celui de demain, en apportant des outils de compréhension et de lecture des différents projets portés par les collectivités: documents réglementaires (PLU, SCOT, AVAP, ...), projets d'aménagement, de construction et chantier de réhabilitation. Le mode actif sera privilégié autant que possible (visites de chantier, rencontres avec des architectes et des entreprises, ...) et les services des collectivités seront largement associés dans l'organisation de ces rencontres.



Développer une offre adaptée pour l'accueil du public touristique

Les offices de tourisme jouent un rôle essentiel dans la promotion du territoire auprès des publics touristiques; sur le territoire du futur Pays d'art et d'histoire, les points d'information touristique (2 au Havre, 1 à Etretat, 1 à Montivilliers, 1 point d'accueil à Saint-Romain de Colbosc) correspondent généralement aux points de départ pour les visites destinées au public individuel. Patrimoine et tourisme sont donc indissociables, et l'offre doit être cohérente, adaptée et innovante dans les thématiques et les formules proposées.

Il s'agira ainsi de conforter les liens avec les équipes des offices de tourisme en charge de l'accueil du public, afin de s'assurer de leur bonne connaissance du territoire et de leur capacité à orienter le

public, et de construire en partenariat des actions spécifiques (offre de séjour par exemple).

Des cycles de formation et des éduc'tours seront également proposés par le service d'animation du patrimoine aux offices de tourisme et structures patrimoniales, aux guides-conférenciers œuvrant sur le territoire, afin de créer des rapprochements, des temps de partage et de synergie entre les équipes.

Le plan d'actions suivant donnera un cadre préalable au projet scientifique et aux différentes actions qui seront conçues et mises en œuvre par le service d'animation du patrimoine Pays d'art et d'histoire en lien avec le futur animateur du patrimoine.



Développer et promouvoir la connaissance sur les patrimoines

Améliorer la connaissance de l'ensemble des patrimoines : bâti, naturel, immatériel et mobilier

- Constitution d'une base de données propre au Pays d'art et d'histoire à partir de sources variées
- Inventaires du patrimoine sur l'ensemble du territoire
- Inventaires et collectes « participatifs »
- Développement de la mémoire collective du territoire
- Constitution et numérisation des collections (musées historiques, fonds des communes, fonds des architectes ayant œuvré sur le territoire)
- Référencement du patrimoine disparu ou détruit
- Création d'une bibliographie contenant l'ensemble des références sur le patrimoine bâti et environnemental du territoire

Engager la mise en place d'une politique d'étude permanente du territoire

- Définition de programmes de recherches spécifiques au territoire
- Mise en réseau de la communauté scientifique

Améliorer l'accès et la diffusion des données collectées

- Création d'un centre de ressources des patrimoines

Favoriser la conservation du patrimoine et du paysage

Soutenir, accompagner et conseiller dans la préservation des patrimoines bâtis, naturels et des paysages

- Proposition d'un service de conseil et de suivi auprès des services techniques
- Assurer le développement touristique dans le respect de la préservation des patrimoines
- Elargir la charte paysagère du SCoT sur l'ensemble du territoire Pays d'art et d'histoire
- Développement d'un partenariat des différents acteurs de l'environnement
- Développement d'une politique de sensibilisation et de soutien pour la préservation du patrimoine

Participer à la sauvegarde des patrimoines et des traditions

- Etendre la typologie du CAUE à l'ensemble des intercommunalités du Pays d'art et d'histoire
- Collaboration pour l'établissement du recensement des clos-masures sur le territoire Pays d'art et d'histoire
- Etablissement d'un répertoire des patrimoines fragiles ou en périls

Proposer des démarches de restauration des patrimoines

- Mise en place de chantiers participatifs et de chantiers d'insertion pour la restauration des patrimoines
- Actions de conseils aux habitants dans le cadre de la restauration de leur patrimoine
- Restauration et aménagement des abords de falaises (OGS)

Valoriser l'architecture, le patrimoine, les paysages

Animer le territoire et ses acteurs

- Association de la création artistique à la découverte des sites patrimoniaux
- Stratégie de communication pour le label Pays d'art et d'histoire
- Recherche de nouveaux partenariats et mise en réseau des acteurs
- Développement d'une politique touristique du label
- Développement des synergies en lien avec les événements locaux, régionaux, nationaux et européens

Interpréter le territoire

- Développement de parcours thématiques en s'appuyant sur des structures existantes
- Valorisation des rencontres avec l'eau
- Valorisation du patrimoine agricole
- Développement de parcours découverte en modes « actifs » autour des patrimoines
- Création d'une structure mobile proposant des expositions temporaires
- Développement d'outils numériques au service de la valorisation
- Mise en place d'une signalétique commune au Pays d'art et d'histoire
- Des publications et des expositions sur la culture et le patrimoine et/ou sur des thématiques spécifiques

Développer une politique de sensibilisation des publics

Sensibiliser les habitants aux patrimoines, au cadre de vie et à ses évolutions

- Constitution d'un programme de visites et de conférences
- Sensibilisation des habitants aux projets d'urbanisme ou de réhabilitation de leur commune
- Mise en réseau des différents acteurs pour accentuer la prise en compte des politiques de sensibilisation
- Actions de formation et d'information sur l'architecture, le(s) patrimoine(s)
- Développer des outils permettant l'accès aux richesses patrimoniales dans toutes les communes du label

Initier le jeune public au patrimoine, à l'architecture et au paysage

- Conception et mise en place d'une programmation d'activités adaptée au jeune public en temps scolaire et en temps de loisirs
- Conseil et ressource auprès des enseignants et des animateurs de structures de loisirs
- Conception et mise en place de nouveaux outils de médiation adaptés à l'étendue du périmètre du Pays d'art et d'histoire
- Projet d'ateliers de sensibilisation architecture et paysages

Proposer une offre adaptée au public touristique

- Développement des synergies avec les acteurs du tourisme (OT CODAH, OT Etretat, pôle d'accueil OGS)
- Actions de formation et d'information sur l'architecture, le(s) patrimoine(s) à destination des guides conférenciers de l'OT et des professionnels du tourisme

2.3 Le positionnement thématique du projet patrimonial

Le territoire du Pays d'art et d'histoire est bordé en partie par les eaux de la Manche et de la Seine. Sa géographie, qui lui vaut tantôt le nom de Bec-de-Caux ou de Pointe-de-Caux, atteste d'un puissant lien à l'eau. Les habitants de la Pointe-de-Caux et de l'Estuaire de la Seine ont aussi un attachement à la terre qui les fait vivre

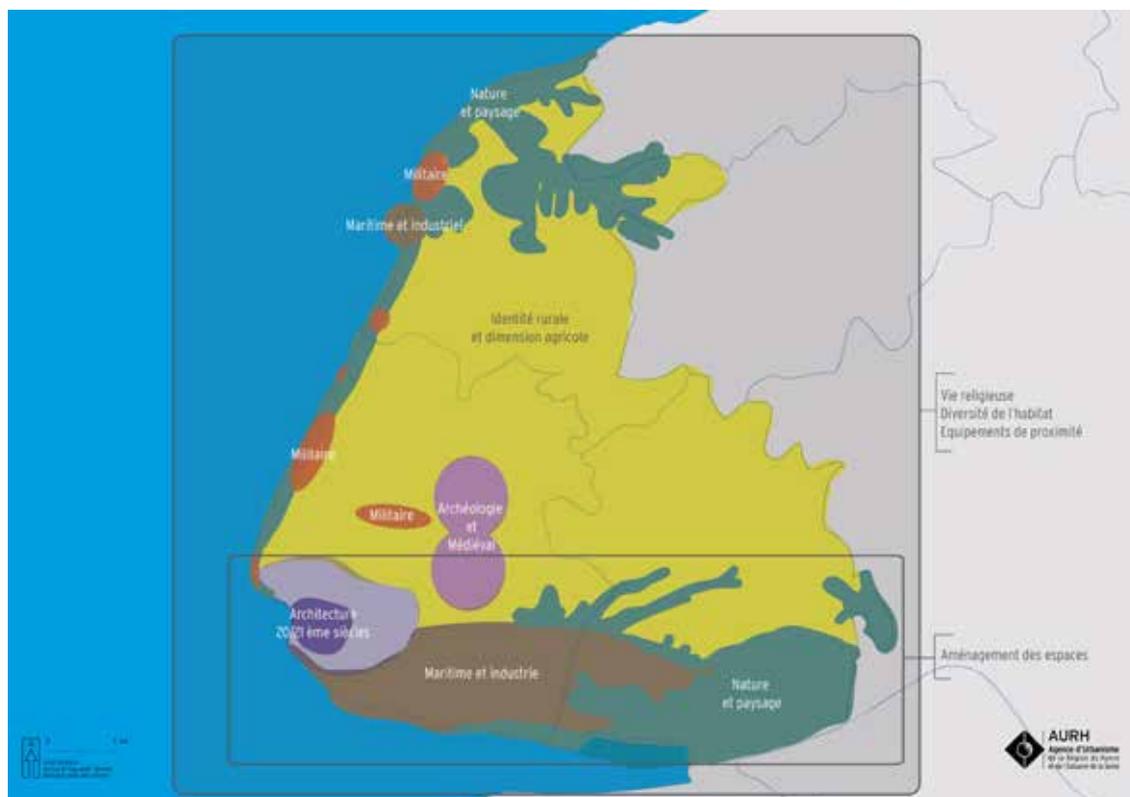
Terre et mer sont donc intimement liées dans l'évolution du paysage et dans la structuration progressive des usages du sol (organisation de l'habitat, des infrastructures de déplacement et positionnement des équipements, développement des activités économiques et industrielles). L'évolution historique et géologique, les modes de formation et d'évolution de la société humaine... sont autant de facteurs qui ont construit au fil du temps les caractéristiques identitaires du territoire. C'est sur cette base que se fondera la dynamique de réappropriation du territoire par ses habitants et les acteurs de son développement et que le futur Pays d'art et d'histoire se propose de porter.

Le futur Pays d'Art et d'Histoire pourra par ailleurs appuyer ses actions sur de nombreux sites culturels parmi lesquels : au Havre, le patrimoine architectural d'Auguste Perret mais également les réalisations en briques de la seconde partie du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle ou encore les

bâtiments plus anciens ayant échappés aux destructions de la Seconde Guerre mondiale, comme la maison de l'Armateur, l'hôtel Dubocage de Bléville ou encore l'Abbaye de Graville. Des villes de taille moyenne comme Etretat et ses maisons de pêcheur ou Harfleur et Montivilliers et leur patrimoine médiéval complètent l'offre.

Le patrimoine rural n'est pas en reste avec les clos-masures typiques de la Normandie ou d'autres éléments du patrimoine vernaculaire comme les colombiers, pilastres et calvaires, qui mêlent souvent pans de bois, briques, calcaire et galets créant un ornement original et typique, des châteaux comme ceux de Fillères ou de Grosmesnil, des églises de villages préservées...

Ce patrimoine bâti s'enrichit d'un patrimoine littéraire et pictural qui lui est étroitement associé et qui est notamment valorisé au sein des différents musées, expositions et événements.



3 / Les moyens au service du projet

3.1 Le rôle du service d'animation de l'architecture et du patrimoine

Certains EPCI et communes et leurs associations patrimoniales ont déjà développé des actions de valorisation du patrimoine au travers d'équipements existants, ce bien souvent autour d'une thématique en lien avec leur histoire (par exemple le religieux à l'abbaye de Montivilliers et l'archéologie au musée du prieuré d'Harfleur). Les structures garderont leur autonomie et leurs moyens, le rôle du Pays d'art et d'histoire sera dans un premier temps d'animer, de coordonner, de faire connaître l'ensemble des actions existantes.

En parallèle, le service d'animation du patrimoine sera chargé de développer de nouvelles actions transversales pour compléter l'existant, le rendre cohérent, conduire des projets collectifs et engager des démarches collaboratives inter-territoires.

Ce service d'animation de l'architecture et du patrimoine sera intégré à la Communauté de l'agglomération havraise (CODAH), laquelle porte avec Caux Estuaire et la Communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval un projet de fusion au sein d'une nouvelle communauté urbaine au 1^{er} janvier 2019. Il assurera le pilotage du label et la mise en œuvre des actions de médiation autour de thématiques prédéfinies, qui feront sens à l'échelle du territoire.

Une commission de coordination sera créée afin d'établir le bilan et l'évaluation des actions, étudier et définir les nouveaux projets et les moyens pour les mettre en œuvre.



3.2 Les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du projet à l'échelle des 54 communes

Pour le label Pays d'art et d'histoire « Le Havre Pointe de Caux Estuaire », avec 54 communes et 271 000 habitants, deux pôles touristiques majeurs, Le Havre et Etretat cumulant 3 millions de touristes annuels, les besoins en effectifs et compétences pourraient être évalués comme présentés ci-dessous.

Un animateur du patrimoine

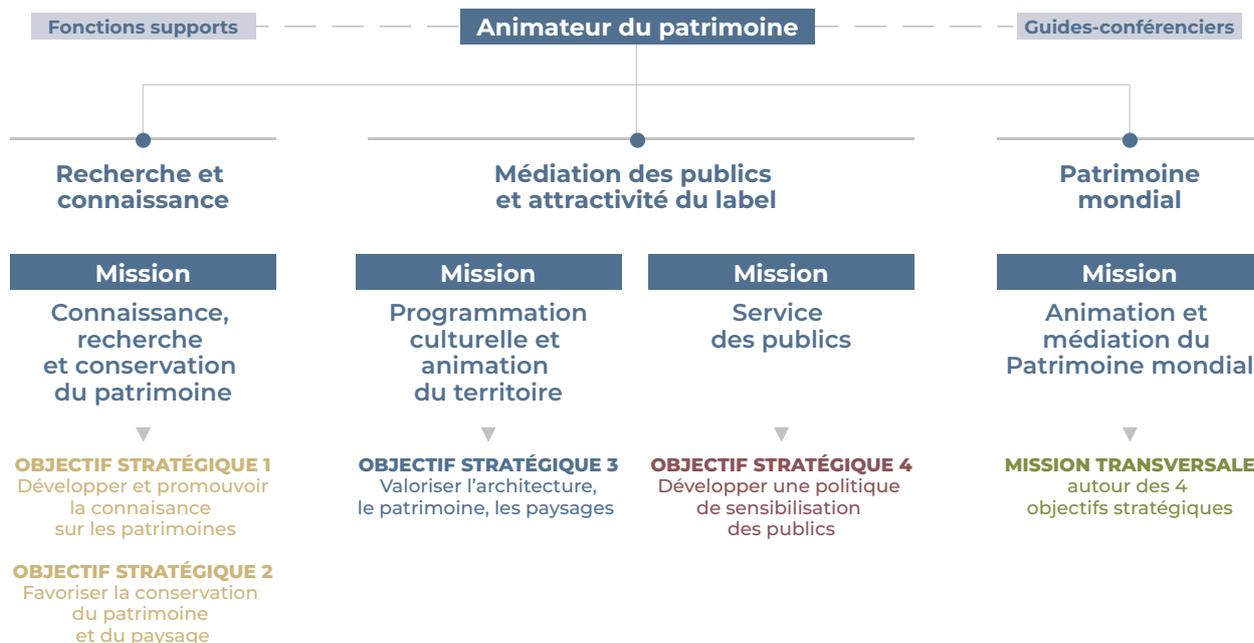
Il assure le pilotage, la coordination, et la responsabilité scientifique du label, ses missions sont :

- poursuivre la politique d'étude et de connaissance des patrimoines du territoire (en lien avec un chercheur et des étudiants),
- développer une politique de valorisation des patrimoines complémentaire à la mise en œuvre d'une politique des publics,
- organiser la communication autour des actions du label,
- organiser et coordonner des manifestations culturelles,



- gérer les demandes de subventions liées au patrimoine,
- développer un projet scientifique et culturel pour le CIAP,
- animer le réseau local des structures patrimoniales,
- développer des partenariats avec des organismes divers,
- représenter le Pays d'art et d'histoire auprès des instances régionales et nationales.

Schéma d'organisation pressenti



Une mission « connaissance, recherche et conservation du patrimoine »

Le recensement du patrimoine des communes est aujourd'hui incomplet (patrimoine bâti et naturel, patrimoine immatériel, personnages des communes...). La connaissance approfondie et harmonisée du territoire est un prérequis du label Pays d'art et d'histoire pour en assurer la diffusion auprès du public et mener à bien des actions de valorisation, de préservation et de sauvegarde. Ce poste vise à mettre en place des outils d'inventaire et de diffusion et développer des partenariats autour de cet objectif (communauté scientifique...). Lorsque les actions sur la connaissance du patrimoine seront lancées, il pourra compléter les actions portées par le CAUE et l'Agence d'Urbanisme de la Région Havraise en direction des communes (accompagnement en matière de projets d'aménagements et sensibilisation au paysage et à la qualité architecturale) en apportant un conseil pour susciter un « réflexe patrimonial » dans les projets d'aménagements et en vue de promouvoir des projets de restauration des patrimoines vernaculaires (proposition d'un dispositif d'aides financières incitatives en direction des propriétaires privés).

Une mission « programmation culturelle et animation du territoire »

La culture, l'événementiel et le patrimoine sont devenus incontournables et complémentaires en matière d'attractivité et de mise en tourisme d'un territoire (Un été au Havre, Normandie impressionnisme, Terre(s) d'eau(x)...). L'échelle géographique du futur Pays d'art et d'histoire et la démesure de ses paysages se prêtent à des interventions artistiques audacieuses. Ce poste vise à développer et mettre en scène le territoire et son patrimoine à différentes échelles (événements fédérateurs, régionaux, nationaux) et à accompagner des événements favorisant l'implication des habitants et des acteurs locaux.



Une mission « chargé des publics »

Chargé de développer et renouveler les actions de médiation en direction des différents publics (habitants, public jeune, public touristique), il conçoit les outils et coordonne les actions pédagogiques, encadre le pool des guides conférenciers.

Une mission « animation et médiation du Patrimoine mondial »

Chargé de développer et renouveler les actions de médiation autour du patrimoine reconstruit et classé au Patrimoine mondial. Il travaille en coordination avec l'ensemble de l'équipe Pays d'art et d'histoire et autour des différents objectifs stratégiques du label en les mettant en perspectives sur le périmètre classé à l'UNESCO. Il développe des outils et des actions pédagogiques qui s'adressent à un large public.

Cette équipe s'appuiera sur des directions existantes pour mener à bien le programme d'actions (volet administratif et financier, gestion des réservations et des plannings des intervenants, logistique...), ainsi que sur une équipe de guides-conférenciers pour la mise en œuvre des visites et ateliers.

4 / Les partenaires du projet

Les modalités de travail avec les partenaires

La concertation avec les acteurs locaux constitue l'un des axes de travail déterminants dans la mise en œuvre des objectifs du projet. Il s'agit de les associer étroitement à la démarche du Pays d'art et d'histoire, afin de créer un consensus autour du projet, mais aussi de fédérer les initiatives et les compétences.

L'inscription du label Pays d'art et d'histoire dans les actions nationales et locales de promotion du patrimoine ainsi que dans les grandes manifestations locales assurera une visibilité autour de thématiques et d'événements identitaires et fédérateurs pour le territoire du label.

Compte tenu de l'importance du développement touristique, et aussi dans la mise en œuvre du label sur le territoire, une convention de partenariat spécifique sera mise en place entre le label et les offices de tourisme. Il s'agira de définir en particulier les principes de programmation culturelle et touristique annuelle, de communication, ainsi que les modalités de recours aux guides-conférenciers du Pays d'art et d'histoire.

Dans le cadre du développement du programme de recherches spécifiques au territoire, la mise en réseau des acteurs scientifiques est une nécessité qui se traduira par la création d'un comité scientifique (Partenariats universitaires, centres de recherches locaux, CAUE...).



5 / Le projet de CIAP

La création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) est une des actions phares dans le cadre de la convention Pays d'art et d'histoire

C'est « un équipement culturel de proximité ayant pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine de la ville ou du pays concerné. Créé en articulation avec les autres équipements culturels de la collectivité territoriale (musée, médiathèque, centre d'urbanisme...), il contribue à compléter le maillage culturel du territoire. Lieu d'information et de pédagogie, le CIAP s'adresse en priorité aux habitants de la ville et de la région, mais également aux touristes, francophones ou non ».

Dans le projet du label Pays d'art et d'histoire, le CIAP s'intégrera dans un dispositif global d'interprétation et de valorisation des patrimoines. Les différentes thématiques qui ressortent permettent d'imaginer des projets qui pourront s'appuyer sur les collaborations entre les communes et les acteurs du territoire.

La coordination qui sera menée par l'équipe en charge de l'animation du label sera donc essentielle pour assurer une réelle lisibilité du territoire pour les différents publics tout en répondant à des enjeux locaux de transmission de la connaissance et de préservation du patrimoine.

Enfin, le futur projet de CIAP pourrait être partagé avec l'office de tourisme de l'agglomération havraise dont le plan d'action du Schéma de développement touristique préconise la création d'un espace d'introduction à la découverte des patrimoines, sous la forme d'un centre d'interprétation de l'évolution urbaine et architecturale, « point de départ » de toute visite patrimoniale et culturelle du Havre et de la destination Pointe de Caux dans son ensemble.



S'appuyer sur les ressources et structures des communes

Certaines communes du périmètre sont déjà fortement engagées dans la valorisation de leurs patrimoines que ce soit par le biais de musées dont certains musées de France, ou de structures ayant développé des approches thématiques spécifiques. Des ressources et des moyens leur sont d'ores et déjà affectés. Dans d'autres communes des projets de valorisation du patrimoine sont en gestation.

Au regard des ressources déjà existantes, des thématiques identifiées comme pouvant être développées dans les actions de médiation, des moyens limités des communes, humains comme financiers, et au vu de l'étendue du territoire et de sa grande diversité architecturale, patrimoniale et paysagère, il est proposé de limiter les investissements en s'appuyant sur les structures existantes (sites référents) et en s'inscrivant dans les projets urbains déjà engagés pour développer un réseau de micro-centres d'interprétation thématiques, s'appuyant sur un lieu central, la Maison du patrimoine – atelier Perret, tête de pont du dispositif.

Développer le concept de « CIAP rayonnant » :

Le CIAP rayonnant est constitué d'un réseau de sites référents pour chacune des thématiques identifiées. Un travail sera à mener pour déterminer le rôle et l'articulation des différents sites sur un même thème.

En complément, les thématiques les plus transversales à l'échelle du territoire (par exemple la dimension géologique, agricole, l'histoire militaire...) pourraient être déclinées via des outils de médiation numériques à déterminer (applications mobiles, outils cartographiques en ligne, bornes dans l'espace public...), et dans le cadre de la programmation (conférences, visites guidées, expositions, outils pédagogiques...).

La cohérence d'ensemble pour le public sera assurée par des outils de communication élargis (site web...), des contenus, une signalétique et une identité graphique propre au Pays d'art et d'histoire.

La Maison du Patrimoine - atelier Perret : un rôle central dans le dispositif du « CIAP rayonnant »

Dans le cadre de ses missions actuelles, la Maison du patrimoine – atelier Perret mène des actions de sensibilisation à l'histoire urbaine, au patrimoine, d'accès à la connaissance dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire.



Elle se positionnera dans le dispositif « CIAP rayonnant » à la fois :

- comme lieu référent pour présenter le territoire du Pays d'art et d'histoire au travers d'une scénographie et d'aménagements répondant aux critères du CIAP,
- comme l'élément majeur pour la médiation et la valorisation du Patrimoine mondial de l'UNESCO et de l'architecture de la Reconstruction, en s'appuyant sur l'Appartement témoin Perret, microstructure d'interprétation, et les collections d'objets des années 50.

Dans un objectif d'élargissement de l'accueil des publics, du développement d'expositions, d'ateliers et d'activités pédagogiques liés à l'extension du périmètre de valorisation, un agrandissement de ses locaux actuels est à l'étude, qui permettrait de développer les diverses fonctionnalités du CIAP sur 700m² de surface environ, et d'intégrer le projet « LH Expérience », piloté par l'Office du tourisme de l'agglomération havraise en partenariat avec la CODAH et la Ville du Havre.

Une consultation a en effet été lancée en avril 2018 en vue de la réalisation d'un film pour la promotion / découverte du territoire élargi. Ce projet a pour but, en s'intégrant dans le dispositif du CIAP, de proposer un film ou dispositif audiovisuel immersif ou non, qui valorisera le territoire auprès des publics les plus larges, les plus de 30 000 visiteurs annuels de la Maison du patrimoine - atelier Perret (toutes provenances confondues), les groupes scolaires, les croisiéristes qui visitent le territoire à la journée...

Dès la phase de programmation (prévue début 2019), la DRAC Normandie sera largement associée à la conception du lieu.

MAISON DU



PATRIMOINE



Un CIAP rayonnant s'appuyant sur des sites relais

Thématiques identifiées	Site référent de la thématique
1 Patrimoine reconstruit / patrimoine mondial UNESCO / Pays d'art et d'histoire	Maison du patrimoine - Atelier Perret / Appartement témoin...
4 Patrimoine archéologique et médiéval	Musée du Prieuré d'Harfleur...
5 Patrimoine religieux	Abbaye de Montivilliers / Abbaye de Graville
6 Seconde guerre mondiale / habitat provisoire	Cité provisoire Gonfreville-l'Orcher
7 Patrimoine naturel, biodiversité, environnement	Maison de l'Estuaire / Jardins suspendus / Muséum / Mares pédagogiques...
8 Les moulins de la Lézarde	Mairie provisoire de Rolleville...
10 Dimension rurale et agricole	Château de Grosmenil / Clos mesure ? ...
11 Histoire militaire	Mémorial Bruneval et Astonia / Porte de Rouen (Harfleur) / Remparts Montivilliers / Forts
2 Patrimoine maritime et portuaire - le voyage / les expéditions - l'ouverture sur le monde	Structure nouvelle (quai de Southampton ?) / Maison de l'armateur / Dubocage de Bléville / Port center / EPCC French Lines et compagnies...
3 Architecture contemporaine	A définir
9 Géologie, falaises et littoral	Cap de la Hève / Aquacaux / Belvédères (Saint-Jouin- Bruneval, Octeville-sur-mer, Sainte-Adresse, Rogerville...)...
12 Les arts	Maison Maurice Leblanc / (Etretat) ou OT, MuMa...

Légende:

EXISTANT
À CONFORTER
À CRÉER

6 / Financement du projet

Le financement de l'ensemble du programme d'actions est assuré par les trois intercommunalités avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication.

Dès le stade de la candidature au label, les élus communautaires ont décidé de dégager des moyens financiers dédiés pour mettre en place une démarche efficace et exigeante

Pour la mise en place du Pays d'art et d'histoire, les trois intercommunalités ont acté un budget prévisionnel pouvant le cas échéant monter en puissance graduellement, pour s'établir autour de 600 000 euros annuels pour le fonctionnement et

les actions développées par le label. Ce budget ne comprend pas les investissements liés au CIAP.

Dans le cadre de la convention signée avec l'Etat, sont prévues une aide du Ministère de la Culture pendant les trois premières années de fonctionnement du label, puis une possibilité de subventions des projets développés par le Pays d'art et d'histoire.

Les trois collectivités cosignataires de la convention Pays d'art et d'histoire rechercheront des partenaires financiers complémentaires et assureront l'autofinancement restant, dont une partie prove-

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

EN COUVERTURE

De gauche à droite et de haut en bas

n°1 *Le Havre* ©Philippe Bréard Ville du Havre - 2015 **n°2** *Crypte Saint-Jean-d'Abbetot* ©Peggy Godreuil Caux Estuaire - 2016 **n°3** *Réserve naturelle de l'estuaire de la Seine* ©Peggy Godreuil Caux Estuaire - 2012 **n°4** *Complexe aquatique les Bains de Docks Le Havre* ©Philippe Bréard Ville du Havre Bains des Docks par Jean Nouvel architecte - 2008 **n°5** *Les falaises d'Etretat, côte d'Albâtre* ©Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'estuaire de la Seine - 2005 **n°6** *Parc du Château de Gromesnil, Saint-Romain-de-Colbosc* ©Caux Estuaire - 2015 **n°7** *Vue en ballon du port et de la ville du Havre en 1850, lithographie* ©Collection musée Alfred-Canel Pont-Audemer **n°8** *Haropa_Marseille_Maersk* ©HAROPA Port du Havre - 2018 **n°9** *Abbaye de Montivilliers vue du ciel* ©Ville de Montivilliers **n°10** *Eglise Saint-Joseph Le Havre* ©Philippe Bréard Ville du Havre - 2015 **n°11** *Vitraux de l'église Harfleur* ©Philippe Bréard Ville du Havre - 2009 **n°12** *Le Havre vu de la mer* ©Philippe Bréard Ville du Havre - 2015 **n°13** *Maison aux pampres* ©Ville d'Harfleur - 2018 **n°14** *Portrait de François 1er* ©Ville d'Harfleur - 2017 **n°15** *Le Volcan Oscar Niemeyer* ©Erik Levilly Ville du Havre - 2018 **n°16** *Le Clos Lupin, Etretat* ©Office de tourisme d'Etretat - 2015

PAGE À PAGE

3 *Périmètre du futur Pays d'art et d'histoire* ©Communauté de l'agglomération havraise - 2018 **7** *Falaise d'Etretat* ©Fotolia BDSA l'Agence **9** *Franciscopolis, une histoire issue de la Saga des géants par la compagnie du Royal de Luxe, Un été au Havre, 2017* ©Laurent Lachèvre Ville du Havre - 2017 **11** *Front de mer Le Havre* ©Eric Houry - Le Havre Développement - 2014 **12** *Le centre reconstruit par Auguste Perret vue depuis la costière Le Havre* ©Laurent Lachèvre Ville du Havre - 2014 **15** *Esplanade du Volcan Le Havre* ©Philippe Bréard Ville du Havre - 2018 **15** *Conférence à la Maison du patrimoine - Atelier Perret Le Havre* ©Communauté de l'agglomération havraise - 2017 **15** *Visite de la Réserve naturelle organisée par la Maison de l'estuaire* ©Communauté de l'agglomération havraise - 2018 **15** *Atelier «bétons sensibles» Maison du patrimoine - Atelier Perret Le Havre* ©Communauté de l'agglomération havraise - 2013 **15** *Fonds de la bibliothèque Condorcet Montivilliers* ©Montivilliers - 2015 **15** *Cigogne au dessus de la Réserve naturelle de l'estuaire de la Seine* ©Peggy Godreuil Caux Estuaire - 2018 **15** *Grande randonnée de l'Agglo organisée par la Communauté de l'agglomération havraise* ©Patrick Boulen Communauté de l'agglomération havraise - 2014 **15** *Visite urbaine Le Havre* ©Communauté de l'agglomération havraise - 2013 **15** *La fabrique à souvenirs Association Mes-Moires* ©Laurent Lachèvre Ville du Havre - 2017 **15** *Fouilles archéologiques Harfleur* ©Communauté de l'agglomération havraise - 2018 **15** *Parcours impressionniste Conseil départemental de Seine-Maritime* ©Communauté de l'agglomération havraise - 2018 **15** *Eglise Saint-Germain l'Auxerrois Manéglise* ©Communauté de l'agglomération havraise 2018 **15** *Journée des arts Etretat* ©Etretat - 2016 **15** *Journées du patrimoine visite de l'Orangerie château de Filières* ©Peggy Godreuil Caux Estuaire 2018 **15** *Muséum d'histoire naturel Le Havre* ©Ville du Havre - 2016 **15** *Visite tourisme industriel de la Centrale thermique Le Havre* ©edf - 2009 **15** *Atelier «la ville en oblique» Maison du patrimoine - Atelier Perret Le Havre* ©Laure Delamotte-Legrand - 2017 **15** *Visite du moulin Epouville* ©Ville du Havre - 2018 **15** *Chemins de randonnées* ©Peggy Godreuil Caux Estuaire - 2018 **15** *Groupe de randonneurs sur le plateau cauchois* ©Peggy Godreuil Caux Estuaire - 2018 **15** *Visite du Mémorial Saint-Jouin Bruneval* ©Emmanuel Lefebvre - 2017 **15** *Tournage du film «Ce soir» avec Audrey Lamy Réalisateur : Pierre Aknine* ©Philippe Bréard Ville du Havre - 2013 **15** *Exposition au Mémorial de Bruneval* ©Communauté de l'agglomération havraise - 2018 **15** *Visite théâtralisée* ©Peggy Godreuil Caux Estuaire - 2017

16 *Périmètre du Pays d'art et d'histoire* ©Système d'information géographique urbain Communauté de l'agglomération havraise Propriété exclusive Ortho 2015 Produit par IGN-F avec le soutien financier de l'Union Européenne et la Région Normandie dans le cadre de la CRIGE Normandie - 2015 **17** *Entrée du port du Havre* ©Michel Bizien HAROPA Port du Havre - 2015 **18** *Journées du patrimoine visite de l'Orangerie château de Filières* ©Peggy Godreuil Caux Estuaire - 2018 **19** *Réserve naturelle de l'estuaire de la Seine* ©Peggy Godreuil Caux Estuaire - 2012 **19** *Hôtel Dubocage de Bléville Le Havre* ©Philippe Bréard Ville du Havre - 2009 **20** *Visite virtuelle de l'appartement témoin Perret Le Havre* ©Philippe Bréard Ville du Havre - 2017 **21** *Muséum d'histoire naturel Le Havre* ©Philippe Bréard Ville du Havre - 2018 **22** *Manoir de style Art Déco, Saint-Romain-de-Colbosc, vers 1930* ©Vincent Rustuel Caux Estuaire - 2010 **23** *Vitraux de l'église Saint-Joseph Le Havre* ©Hilke Maunder - 2011 **24** *If classé de Saint-Aubin-Routot + tombeaux famille d'armateurs havrais* ©Vincent Rustuel Caux Estuaire - 2011 **26** *Fouilles archéologiques Harfleur* ©Communauté de l'agglomération havraise - 2018 **27** *Villa du Nice havrais Sainte-Adresse* ©Communauté de l'agglomération havraise - 2018 **28** *Bord de la Lézarde centre ville d'Harfleur* ©Patrick Boulen Communauté de l'agglomération havraise - 2014 **29** *Atelier au Muséum d'histoire naturelle Le Havre* ©Muséum du Havre - 2006 **30** *Port2000 Le Havre* ©Vincent-Rustuel_LeHavreDéveloppement - 2017 **31** *Visite Domaine du Colmoulin Harfleur* ©Caux Estuaire - 2011 **32** *Répartition des thématiques de valorisation dans le territoire* ©Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'estuaire de la Seine - 2015 **33** *Interactions des thématiques de valorisation dans le territoire* ©Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'estuaire de la Seine - 2015 **36** *Abbaye de Graville Le Havre* ©Hilke Maunder Office de tourisme de l'agglomération havraise - 2013 **37** *Moulin d'Épretôt* ©Peggy Godreuil Caux Estuaire - 2015 **38** *Aiguille de Belval Bénouville* ©Office de tourisme d'Etretat - 2017 **39** *Appartement témoin Perret* ©Philippe Bréard Ville du Havre - 2006 **40** *Belvédère d'Antifer* ©Communauté de l'agglomération havraise - 2018 **41** *Table tactile Maison du patrimoine - Atelier Perret Le Havre* ©Communauté de l'agglomération havraise - 2018 **42** *Exposition Maison du patrimoine - Atelier Perret Le Havre* ©Philippe Bréard Ville du Havre - 2015 **45** *Concept de CIAP rayonnant* ©Système d'information géographique urbain Communauté de l'agglomération havraise Propriété exclusive Ortho 2015 Produit par IGN-F avec le soutien financier de l'Union Européenne et la Région Normandie dans le cadre de la CRIGE Normandie - 2018

CONTACTS

Mission de préfiguration du Pays d'art et d'histoire « Le Havre Pointe de Caux Estuaire »

pah@codah.fr

Tél. 02 35 22 24 47 — 02 76 40 23 69